

Communiqué AUTONOME

Villeneuve-Loubet, le 26 mars 2021

Epreuves physiques du Concours Externe de Capitaine de SPP

Après de longs mois d'attente et de réflexion, le gouvernement a enfin tenu compte de la crise sanitaire dans l'organisation de ce concours initialement ouvert en 2019. Un décret, dont la publication devrait être imminente, prévoit la suppression de l'épreuve de natation pour cette session 2020.

Fin du suspens : les épreuves physiques, dernière étape du Concours Externe de Capitaine de SPP, se tiendront finalement les 27 et 28 mai 2021 avec une particularité, la suppression de l'épreuve de natation !

Le décret, passé au conseil supérieur mercredi 24 mars, devrait être publié dans les prochains jours. Il aura donc fallu plus d'un an pour prendre cette décision pourtant logique et cohérente au regard de la crise sanitaire !!!

Une attente d'autant plus longue que ces derniers jours, le gouvernement nous a habitué à plus de réactivité en matière de publication de décret. En témoigne l'émission, en moins de 48h et sans dialogique social ni concertation, <u>du décret 2021-272</u> du 11 mars dernier autorisant tous les sapeurs-pompiers à vacciner...

